

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 JUILLET 2023



L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. MALO Jean-Claude, Maire.

Ordre du jour :

- **Finances**
 - Modification des tarifs de la garderie de l'école Henri Blanc et modification des horaires
 - Attribution des subventions aux associations
- **Marchés publics**
 - Travaux d'aménagement du presbytère : attributions et signature des marchés
- **Ressources humaines**
 - Création d'un emploi permanent sur le grade d'adjoint d'animation à l'école Henri Blanc
 - Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent
- **Urbanisme**
 - Acquisition d'une propriété non bâtie pour le projet de regroupement scolaire
 - Permis de construire propriété 20 avenue du 8 mai 1945 – ajustement du projet et du devis
 - Repérage du bâti dégradé en cœur de bourg – présentation de devis
- Informations diverses :
 - Urbanisme :
 - Dossiers en cours et terminés, DIA
 - Finances :
 - Point étape budget à mi-année
 - Information sur la régie de recettes fêtes et cérémonies
 - Retours sur les commissions communales et intercommunales
- Questions diverses.

Étaient présents :

ADJOINTS :

Mme DHERVILLEZ Pascale,
M. VANDERMEERSCH Aldric,
Mme BROUTE Karine,
M. DUPRE Samuel,

CONSEILLERS :

M. DELAUNE Valentin,
M. LAINNE Jean-Baptiste (*arrivé à 20h08*),
Mme LEMONNIER Valérie,
M. MANGIN Jérôme (*arrivé à 20h08*),
M. PASCAL Régis.

Absents excusés : Mme CHAPELLE Noëlle, Mme COUELLE Peggy, Mme HATTON Amélie, M. HEBERT Richard.

Procurations :

Mme CHAPELLE Noëlle à M. PASCAL Régis
Mme COUELLE Peggy à M. DUPRE Samuel
Mme HATTON Amélie à M. DELAUNE Valentin
M. HEBERT Richard à Mme BROUTE Karine

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance de conseil municipal.

M. VANDERMEERSCH Aldric a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2023

Le procès-verbal de la réunion du 13 juin 2023 est approuvé par les membres présents à cette séance.

Messieurs MANGIN et LAINNE intègrent la séance.

➤ MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA GARDERIE SCOLAIRE (DELIB n°01/06-07-2023)

Mme BROUTE fait part à l'assemblée du sondage réalisé auprès des familles à l'école Henri Blanc pour connaître les souhaits de modification des horaires de la garderie. Plusieurs demandes concernent une augmentation de l'amplitude horaire pour la fermeture de la garderie. Mme BROUTE propose à l'assemblée de passer la fermeture à 18h30 au lieu de 18h. Elle indique que l'agent en charge de la garderie a été consultée pour augmenter son temps de travail de deux heures par semaine, ce qu'elle a accepté.

Mme BROUTE questionne l'assemblée sur une éventuelle augmentation du tarif, considérant une fermeture plus tardive. M. VANDERMEERSCH indique que le budget de la garderie semble plutôt excédentaire, il pourrait être proposé de rester sur le tarif existant pour l'année prochaine et faire le point à la fin de l'année sur les besoins en termes de budget.

Mme BROUTE informe l'assemblée que l'expérimentation d'aide aux devoirs s'est très bien passée avec des retours très positifs des parents. Il sera proposé par la suite de ce conseil de pérenniser ce poste.

Le conseil municipal vote à l'unanimité la fermeture de la garderie à 18h30 et le maintien des tarifs actuels.

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023 (DELIB n°02/06-07-2023)

Mme LEMONNIER détaille les 13 demandes reçues de la part des associations de Bréauté pour bénéficier d'une subvention au titre de l'année 2023.

L'association des parents d'élèves de l'école Notre-Dame demande une subvention de 4000€ pour aider à la mise en place d'un projet de cours de musique. Mme LEMONNIER précise que l'APPEL n'avait pas sollicité de subvention l'année précédente. Il est proposé à l'assemblée une subvention de 1500€.

L'association des parents d'élèves de l'école Henri Blanc demande une subvention de 1500€ pour pallier aux dépenses de fonctionnements de l'association. Il est proposé à l'assemblée une subvention de 1200€.

L'association des anciens combattants demande une subvention de 1500€ pour pallier principalement aux dépenses de fonctionnement. L'association a beaucoup participé pour l'aménagement du carré militaire et il y a eu plusieurs décès. Il est proposé à l'assemblée une subvention de 1400€, si possible répartis à 900€ pour de l'investissement et 500€ pour le fonctionnement à titre exceptionnel.

L'association Loisirs de Bréauté demande une subvention de 800€. Il est proposé à l'assemblée de conserver ce montant, considérant la participation active de l'association aux animations et activités sur la commune.

Le Club Sportif Bréautais demande une subvention de 1300€, notamment avec la création d'une activité supplémentaire (section pétanque avec tournois). Il est proposé à l'assemblée de conserver ce montant, considérant l'investissement des bénévoles ainsi qu'une participation active pour le Téléthon chaque année.

Le Football Club Bréauté-Bretteville demande une subvention de 4000€ en lien avec l'acquisition d'un mini-bus (la subvention de l'année passée était conditionnée à cet achat qui n'a pas pu être réalisé en 2022). Il est proposé à l'assemblée une subvention de 2000€ comme l'année précédente ainsi qu'une subvention complémentaire de 2000€ pour l'acquisition du mini-bus, qui pourra servir aux autres associations de Bréauté.

L'association La Quintefeuille demande une subvention de 2000€, pour pallier aux dépenses de fonctionnement notamment suite à une grosse perte d'adhérent après le départ d'une professeure de danse. L'association prévoit l'ouverture d'une section « dessin » à la rentrée prochaine. Il est proposé à l'assemblée de conserver ce montant.

L'association Les Archers sollicite une subvention de 1200€, notamment pour renouveler du matériel. Il est proposé à l'assemblée de conserver ce montant.

L'association Les aînés de Bréauté demande une subvention de 2200€, notamment dû au fonctionnement (l'association ne peut plus s'occuper du repas via les bénévoles et doit faire intervenir un prestataire extérieur). Il est proposé à l'assemblée une subvention de 2100€.

L'association Viva L'Solbar demande une subvention de 1000€. Il est proposé à l'assemblée une subvention de 850€.

Mme LEMONNIER résume les propositions qui s'élèvent à un total de 16 250€ contre un budget estimé lors de l'élaboration du budget à 13 000€.

Un débat s'instaure entre les élus sur les difficultés rencontrées par le conseil municipal pour élaborer un budget correct et à l'équilibre mais serré sur beaucoup de charges. Le débat s'en suit sur la subvention proposée pour les deux associations de parents d'élèves.

Mme DHERVILLEZ fait part d'un point sur le budget à mi-année. Le budget se tient plutôt bien, sauf pour la partie énergie et électricité, avec une consommation du budget projeté à 78%. Les dépenses sur ce poste à mi-année sont identiques aux dépenses de l'année 2022. De manière générale, les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à environ 406 000€ soit 36% du budget prévisionnel. Mme DHERVILLEZ alerte le conseil municipal sur le fait d'augmenter le budget prévisionnel même pour de petites sommes car sur l'ensemble du budget cela peut avoir un gros impact.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Anciens combattants : 1400€, à 13 voix pour et 1 abstention (M. HEBERT) ;
- APEL Ecole Notre-Dame : 1500€, à 12 voix pour, 1 contre (Mme BROUTE) et 1 abstention (M. HEBERT) ;
- APE Ecole Henri Blanc : 1200€, à 12 voix pour, 1 contre (Mme BROUTE) et 1 abstention (M. HEBERT) ;
- Association Loisirs de Bréauté : 800€, à 13 voix pour et 1 abstention (M. HEBERT) ;
- Club Sportif Bréautais : 1300€, à 13 voix pour et 1 abstention (M. HEBERT) ;
- Football Club Bréauté-Bretteville : 2000€ + 2000€ pour l'achat d'un mini-bus, à 12 voix pour et 2 abstentions (M. HEBERT et M. PASCAL) ;
- La Quintefeuille : 2000€, à 13 voix pour et 1 abstention (M. HEBERT) ;
- Les Archers : 1200€, à 13 voix pour et 1 abstention (M. HEBERT) ;
- Les aînés de Bréauté : 2100€, à 13 voix pour et 1 abstention (M. HEBERT) ;
- Viva L'Solbar : 850€, à 12 voix pour et 2 abstentions (M. HEBERT et M. PASCAL).

➤ **MARCHE DE TRAVAUX DU PRESBYTERE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE DU MARCHE (DELIB n°03/06-07-2023)**

M. VANDERMEERSCH rappelle à l'assemblée le lancement de la consultation pour le marché de travaux au presbytère concernant l'aménagement de deux logements à l'étage. Le marché a été passé en procédure adaptée et alloti en 12 lots. La commune a reçu 22 réponses d'entreprises au total. La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 05 juillet 2023. M. VANDERMEERSCH présente les propositions de la CAO après analyse des offres :

- **Lot 1** (gros œuvre) : l'entreprise PHService est proposée pour un montant de 14 349,70€ HT.
- **Lot 2** (charpente et couverture) : l'entreprise Isotoit est proposée pour un montant de 36 249,04€ HT. M. VANDERMEERSCH explique les variantes proposées par l'entreprise pour changer la toiture ou effectuer seulement un démoussage sans changer la couverture. M. MANGIN alerte sur la garantie décennale qui ne sera disponible que si la commune choisit la réfection totale de la toiture.
- **Lot 3** (menuiseries extérieures et serrurerie) : la CAO propose de classer ce lot sans suite car les offres reçues dépassent considérablement le budget alloué. Il est proposé de relancer le lot dans les mêmes conditions. M. VANDERMEERSCH indique qu'il pourrait être proposé de supprimer la prestation volets battants qui ont été mis au permis de construire pour l'étage mais qui pourraient casser l'homogénéité du bâti.
- **Lot 4** (ravalement) : l'entreprise PHServices est proposée pour un montant de 26 969,30€ HT. M. VANDERMEERSCH présente les variantes proposées pour enlever l'enduit et faire rejointement ou refaire enduit. Cela dépendra de l'état du mur lorsque l'entreprise va démarrer les travaux.
- **Lot 5** (plâtrerie et isolation) et **6** (menuiseries intérieures) : la CAO propose de classer ces lots sans suite car les offres reçues dépassent considérablement le budget alloué. Il est proposé de relancer le lot dans les mêmes conditions.
- **Lot 7** (électricité) : deux offres ont été reçues mais une n'a pas été étudiée car il manquait l'attestation de visite de site, obligatoire sur ce lot. L'entreprise Com'Elec est proposée pour un montant de 12 543€ HT.
- **Lot 8** (chauffage ventilation plomberie) : l'entreprise SARL CHF est proposée pour un montant de 40 859,47€ HT. Ce lot représente toute la plomberie intérieure, ventilation, l'installation de deux pompes à chaleur ainsi que l'ensemble des sanitaires.

- **Lot 9** (peinture revêtements muraux) : l'entreprise SFP LEDUN est proposée pour un montant de 19 510,23€ HT.
- **Lot 10** (revêtement sols souples) : l'entreprise SFP LEDUN est proposée pour un montant de 1956,92€ HT.
- **Lot 11** (revêtement faïences) l'entreprise PHServices est proposée pour un montant de 3157,44€ HT.
- **Lot 12** (cuisine) : le lot est classé sans suite, du fait de l'absence d'offre. Dans ces conditions la commune pourra contacter les entreprises en direct sans consultation ni mise en concurrence mais en respectant le cahier des charges définis au lot. M. VANDERMEERSCH propose également que soit réfléchi la possibilité d'acheter en direct et de faire installer par les agents des services techniques.

Le montant total du marché (hors lots infructueux nécessitant une nouvelle consultation) s'élève à 155500,10€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les propositions de la CAO à l'unanimité.

➤ **CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT SUR LE GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL (DELIB n°04/06-07-2023)**

Mme BROUTE rappelle l'expérimentation pour l'aide aux devoirs lancée en fin d'année scolaire. Considérant le succès de ce nouveau service et des retours très positifs des parents, il est proposé à l'assemblée de pérenniser cette mission. Il est donc nécessaire de créer un emploi permanent, à compter du 04/09/2023 pour une durée d'un an sur le grade d'adjoint technique territorial en catégorie C à temps non complet (8/35^e).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de cet emploi.

➤ **AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT (DELIB n°05/06-07-2023)**

Mme BROUTE fait suite à la délibération précédente de création d'un emploi permanent pour l'aide aux devoirs à l'école. Elle explique à l'assemblée qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 2000 habitants lorsque la création ou la suppression d'un emploi dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public. Il est proposé à l'assemblée l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an, renouvelable par reconduction expresse, sans pouvoir excéder une durée totale de six ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à recruter un agent contractuel sur l'emploi permanent prévu pour l'aide aux devoirs à l'école publique.

➤ **ACQUISITION D'UNE PROPRIETE NON BÂTIE POUR PROJET D'EQUIPEMENT COMMUNAL ET INTERCOMMUNAL (DELIB n°06/06-07-2023)**

Mme DHERVILLEZ rappelle les éléments concernant ce terrain et les divers aléas rencontrés sur ce dossier. Elle informe l'assemblée que les échanges entre la commune et M. BELLET se sont poursuivis, pour arriver sur un accord amiable pour que la commune acquiert le terrain (environ 1,5 ha) pour la somme de 45 000€, sachant qu'il reste des suspicions d'indice de cavité à lever, d'où un tarif proche de la terre agricole. Le terrain est prévu au PLUi pour des installations d'équipements publics. Les négociations ont été dans le sens de favoriser la transaction car il ne s'agit pas tout à fait d'un terrain prévu pour de l'agricole (au sens de l'urbanisme) et il reste des incertitudes quant à la faisabilité de construire de l'équipement public (regroupement scolaire) au vu des indices de cavité suspectés.

Mme DHERVILLEZ informe également qu'il a été convenu avec les vendeurs de modifier les limites cadastrales pour conserver la prise de bétail et le point d'eau à l'endroit actuel. Cette modification n'entraîne aucune modification des surfaces et le vendeur prendrait à sa charge les frais de géomètre.

M. VANDERMEERSCH précise que le pôle métropolitain souhaite installer des haltes vélo et le secteur proche du gymnase à Bréauté pourrait être retenu. L'acquisition de ce terrain prépare les futurs aménagements du secteur (terrain synthétique, gymnase communautaire, regroupement scolaire...).

M. le Maire précise que ce terrain pourra aussi servir pour éviter les girations et faire un contournement du centre-bourg plus sécuritaire.

M. VANDERMEERSCH alerte sur le fait que plusieurs communes vont vouloir entamer des révisions du PLUi à court et moyen termes. La commune devra défendre son projet pour conserver son potentiel constructible. En effet, il existe un risque qu'à une prochaine révision, la proportion de terrain à bâtir soit diminuée de 50%. Les projets à urbaniser ou en cours d'urbanisation doivent voir le jour car ils seront les références de la commune pour les prochaines tranches (10 ans) dans les modifications d'urbanisme à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 11 voix pour, 1 voix contre (M. MANGIN) et 2 abstentions (Mme CHAPELLE et Mme COQUELLE), donne un accord de principe pour l'acquisition de ce terrain pour un montant de 45 000€.

➤ **DEVIS POUR L'ETUDE DE REPERAGE DANS LE CADRE DE L'ORT/OPAH (DELIB n°07/06-07-2023)**

Mme DHERVILLEZ rappelle à l'assemblée les conditions de l'OPAH (*Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat*) dans le cadre de l'ORT (*Opération de Revitalisation du Territoire*) avec la Communauté de Communes. Pour les OPAH, l'Etat demande une étude pré-opérationnelle dans le but d'identifier le bâti dégradé sur les communes pour voir dans quel cadre l'Etat pourrait financer et aider les habitants à rénover.

Dans le cadre de l'ORT avec la Communauté de Communes et l'OPAH prévu sur Goderville, l'Etat demande une identification plus précise sur le territoire de Bréauté. Plusieurs entreprises ont été contactées : SOLIHA et l'architecte Mme Johanna DURIEC.

Mme DHERVILLEZ présente le seul devis reçu de Mme DURIEC qui s'élève à 7150€ HT pour 11 jours de travail, en trois phases.

Plusieurs élus interrogent Mme DHERVILLEZ quant à l'intérêt futur pour la commune de réaliser cette étude, les possibilités pour les habitants de bénéficier d'aides et l'articulation entre ORT, OPAH et PVD (*Petites Villes de Demain*) de Goderville

Mme DHERVILLEZ explique que dans le cadre de l'OPAH pour Goderville, il y aura un opérateur agréé et financé par l'Etat, qui sera missionné pour contacter les propriétaires dans le périmètre de l'OPAH, élargi à Bréauté. Les contacts seront en direct avec les propriétaires (pas les locataires). Il est souhaitable de réaliser cette étude du fait de l'opportunité d'être lié à l'opérateur OPAH de Goderville.

Mme DHERVILLEZ rappelle l'intérêt de Bréauté d'être rattachée à l'ORT de la Communauté de Communes. De plus, cela a motivé trois autres communes (Bretteville-du-Grand-Caux, Manneville et Ecrainville) qui travaillent pour pouvoir rejoindre aussi l'ORT. Bréauté a pu être intégré directement grâce au schéma de référence justifiant des projets et de l'attractivité.

Au vu de la réception d'un unique devis, il est proposé de voter le principe de réaliser ou non l'étude. Plusieurs élus évoquent également les moyens financiers de la population pour réaliser les travaux. L'intérêt de l'étude est d'améliorer l'habitat, le cadre de vie et l'aspect extérieur de la commune. L'Etat peut prendre beaucoup de dépenses à sa charge dans le cadre d'une OPAH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote le fait de faire l'étude de repérage et valide le devis proposé, sous réserve de recevoir et étudier le devis de SOLIHA, à 9 voix pour et 5 abstentions (Mme BROUTE, M. HEBERT, M. DELAUNE, Mme HATTON et Mme LEMONNIER).

➤ **MODIFICATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE PROPRIETE 20 AVENUE DU 8 MAI 1945 – PROPRIETE LEROI (PAS DE DELIBERATION)**

Mme DHERVILLEZ rappelle les éléments concernant cette propriété et le permis de construire en cours d'instruction (activité en RDC et logement à l'étage avec extension à l'arrière). Les personnes pressenties pour l'installation se sont désistées sur ce projet. Mme DHERVILLEZ et Mme GUILBERT expliquent l'incohérence relevée au démarrage de l'instruction du permis de construire entre la surface parcellaire au cadastre (605m²) et sur l'acte de vente (579m²). Cette différence impacte fortement le projet au regard des règles du PLUi (différences notables dans les emprises au sol possible selon la taille du terrain).

Mme DHERVILLEZ indique que l'architecte du permis de construire propose de modifier/adapter les plans du permis au projet. Plusieurs discussions s'entament sur l'évolution du projet, le devenir de la propriété et une éventuelle division de terrain.

M. VANDERMEERSCH alerte sur l'échéancier des OAP dans le PLUi, notamment le terrain LEMIRE à l'arrière de la propriété, qui ne pourra pas faire l'objet d'un aménagement avant 5 ans.

Les élus conviennent de revenir sur ce dossier ultérieurement.

INFORMATIONS DIVERSES

❖ URBANISME

Mme DHERVILLEZ informe l'assemblée des dossiers d'urbanisme en cours :

- Déclaration Préalable pour la commune de Bréauté – Propriété Rue Guy de Maupassant – Changement de destination en logement – Décision de non-opposition le 29/06/2023
- Déclaration Préalable pour M. DUGNE et Mme LEVARAY – Rue Pierre de Coubertin – Création d'activité de location meublés et fournitures diverses prestations aux locataires – Décision de non-opposition le 24/06/2023
- Déclaration d'Intention d'Aliéner Consorts BREARD – Rue d'Héricy – 170m² - 145 000€ - Décision de non préemption
- Déclaration d'Intention d'Aliéner M. GOUBAUD et Mme AUZOU – Rue Pierre de Coubertin – 230m² - 110 000€ - Décision de non préemption

❖ FINANCES

Mme DHERVILLEZ fait un point sur le budget communal à mi-année. Elle présente la section d'investissement :

- 131 000€ en dépenses soit 8% du budget prévisionnel,
- 88 000€ en recettes soit 5% du budget prévisionnel,

En termes d'investissement en 2023, les dépenses prochainement engagées concernent le marché de travaux du presbytère ainsi que l'installation de la vidéoprotection (uniquement si obtention de 80% de subvention). A ce sujet, M. le Maire informe avoir reçu une réponse favorable du Département de Seine-Maritime pour une subvention de 16 000€. Seront également engagés les premiers travaux d'aménagement de la Rue Pierre de Coubertin (aire de jeux + locaux associatifs + jardin du presbytère) ainsi que les travaux de l'église (première phase). Ces dépenses d'investissement sont liées aux accords de financement notamment DSIL et DETR, toujours en attente.

M. le Maire laisse la parole à Mme GUILBERT concernant la régie de recettes. Mme GUILBERT explique que la régie de recettes fêtes et cérémonies existent toujours mais qu'il est nécessaire de nommer un nouveau régisseur. Un régisseur peut être un élu n'ayant pas de délégation ou un agent fonctionnaire de la mairie. La nomination d'un régisseur ne peut se faire qu'après accord du trésorier.

Il est proposé à l'assemblée, sous réserve de l'accord de la trésorerie de Fécamp, de nommer Mme GUILBERT en tant que régisseur titulaire et Mme DEVIS en tant que régisseur suppléant.

L'assemblée donne son accord de principe à l'unanimité sur cette proposition.

Mme LEMONNIER quitte la séance.

❖ COMMISSIONS COMMUNALES

- ✓ Commission sécurité (M. le Maire) : La commission s'est tenue fin juin avec les représentants de la Gendarmerie. Seulement deux cambriolages ont été recensés depuis le début de l'année, ce qui montre une nette amélioration. Cependant il existe toujours des soucis liés à la vitesse des véhicules. Malgré de nombreux contrôles réalisés de jour comme de nuit, les gendarmes ne constatent pas de diminution des contraventions.
- ✓ Commission associations (M. PASCAL) : le forum des associations se tiendra le 2 septembre. L'affiche est publiée en dernière page du p'tit Bréautais et sera installée dans les panneaux de la Communauté de Communes quelques jours avant le forum.

❖ COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

- ✓ Conseil Communautaire : M. le Maire indique que le dernier conseil communautaire s'est mieux passé que les précédents, les sujets comportaient moins d'enjeux ce qui a entraîné moins de débats. Le sujet qui porte débat concerne le pôle social et culturel de Goderville. Les élus ont voté le choix de l'architecte et Goderville s'est réassocié au projet. Cependant des interrogations subsistent quant à

une clé de répartition entre la Communauté de Communes, la Commune de Goderville et le Département. Également, le Département souhaite acquérir ses locaux. Enfin, la découverte d'une cavité à proximité du terrain d'assiette remet potentiellement en cause l'implantation du projet.

- ✓ Commission mobilité (M. MALO) : Le vice-président en charge de ce dossier a pris le projet à cœur, une étude est lancée pour réaliser un plan de mobilité simplifié et le comité des partenaires est formé (acteurs de la mobilité, usager des routes, citoyens...). Des projets devraient voir le jour rapidement.
- ✓ Commission GEPU (M. VANDERMEERSCH) : Les élus font un très bon retour sur cette commission. M. DUPRE précise que c'était intéressant avec de vrais projets qui ne se font pas ailleurs et permettront au territoire d'être précurseur sur la gestion des eaux pluviales. Plusieurs communes et agglomérations alentours vont regarder ce qui va être fait et cela pourra faire un effet boule de neige, qui aura son importance dans les années à venir sur la gestion des aléas climatiques. M. VANDERMEERSCH fait part d'une commission dans une ambiance très apaisée par rapport aux premiers débats sur le sujet. Il semblerait y avoir une prise de conscience des élus. Il détaille le projet expérimental d'orienter l'infiltration de l'eau dans les terres agricoles plutôt qu'en canalisation. Il indique avoir eu l'autorisation de la commission, du bureau communautaire et du conseil communautaire pour convenir d'un partenariat avec la Chambre d'Agriculture et l'Agence de l'Eau.

- Informations diverses :

M. le Maire informe l'assemblée de la réunion annuelle de la Direction des Routes-DDR (entretien, aides, subventions, matériel...). Plusieurs plaintes ont été remontées au Département concernant le bruit lié au revêtement qui a été mis sur la route départementale. La DDR est prête à mettre des capteurs pour voir si les décibels dépassent les seuils autorisés en dehors de l'agglomération. Si c'est le cas, un coulis sera posé pour atténuer les nuisances.

M. le Maire informe que le cabanon dans la cour des maternelles est en mauvais état. Il sera nécessaire d'étudier une éventuelle réparation ou s'il doit être changé.

M. le Maire informe de la formation aux élus sur la gestion des cimetières qui se déroulera à Bréauté le 29 septembre. Mme BROUTE et Mme PIZIAUX y participeront.

Mme CHAPELLE (via M. PASCAL) pose une question sur l'entretien du jardin de la propriété Rue Maupassant. Mme DHERVILLEZ indique que la maison va prochainement être louée et que l'entretien sera fait.

M. PASCAL demande où en est le dossier sur les panneaux d'information de la Communauté de Communes. M. le Maire indique qu'il a relancé les services mais qu'il n'a toujours pas de réponse.

M. DUPRE informe de la nouvelle formule du P'tit Bréautais, avec une nouvelle façon de travailler. Cela nécessite encore quelques ajustements sur la mise en page. Cette édition présente 28 pages, exceptionnel par rapport à d'habitude et entraîne un surcoût. M. DUPRE alerte les élus sur la distribution et l'importance de transmettre par mail aux personnes en grisé sur les listes.

M. DUPRE informe de la non éligibilité à la fibre à la salle polyvalente, considérant l'absence d'adresse (nécessité d'avoir un numéro de rue). Également, il relève le fait que certaines rues n'ont pas de plaques de rue et l'absence d'un panneau de sortie d'agglomération sur la route d'Antiville. Ce point sera à retravailler avec les services compétences. Mme BROUTE indique qu'il existe des prestataires pour commander les plaques de rue manquantes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme DHERVILLEZ pour répondre à une question d'un administré.

Membres présents	Signatures
M. Jean-Claude MALO	
Mme Pascale DHERVILLEZ	
M. Aldric VANDERMEERSCH	
Mme Karine BROUTE	
M. Samuel DUPRE	
M. Valentin DELAUNE	
M. Jean-Baptiste LAINNE	
Mme Valérie LEMONNIER	
M. Jérôme MANGIN	
M. Régis PASCAL	